

La fiscalité locale sur les entreprises (taxe professionnelle)

Pour le bassin d'emploi d'Argentan, la taxe professionnelle est essentiellement perçue sur le territoire de la CDC du Pays d'Argentan.

L'évolution négative constatée en 2003 pour cette communauté de communes explique la relative stagnation du produit de cet impôt sur le bassin d'emploi. Par ailleurs, le produit de taxe professionnelle par habitant est inférieur à la moyenne nationale.

De 2002 à 2003, l'évolution des bases de taxe professionnelle est très variable d'une collectivité à l'autre

Avec, en 2003, une baisse réelle des bases de la CDC du Pays d'Argentan, malgré la prise en compte de la finalisation de la réforme sur la suppression des bases salaires dans les bases de taxe professionnelle.

Evolution des bases de TP

En euros Bases notifiées	Bases TP 2002	Bases TP 2003	Evol. 2003/2002
CC R.Ranes	528 426	488 000	-7,65%
CC Pl. Argentan Nord	1 112 207	1 685 500	51,55%
CC de Mortrée	992 714	1 039 500	4,71%
CC Vallée de la Dives	3 919 073	3 483 815	-11,11%
CC Pays Exmes	1 891 922	2 108 900	11,47%
CC Rég. Ecouché	3 849 232	3 992 800	3,73%
Total hors CC Pays d'Argentan	12 293 574	12 798 515	4,11%
CC Pays d'Argentan TPU	34 893 852		-11,30%
B. corrigées de la part salaires	31 817 634	30 949 328	-2,73%
Total général	47 187 426	43 747 843	-9,73%
corrigé de la part salaires	45 384 551		-0,82%
Poids relatif de la CC P. ARGENTAN (corrigé de la part salaires)	72,13%	70,74%	

Source : Minefi

RAPPEL

La loi de finances 1999 a prévu la suppression progressive des « salaires » qui entraînent à concurrence de 18% dans les bases de TP des collectivités locales. Cette suppression a été progressive, par tranche croissante de 1999 à 2003.

Cette modification législative a eu pour conséquence de faire baisser les bases de taxe professionnelle sans cause économique.

En 2002, seules les entreprises importantes et employant de nombreux salariés avaient encore des « bases salaires ».

Ainsi, seule la CC du Pays d'Argentan était concernée par la finalisation de la réforme. La prise en compte de cet élément modère la baisse constatée des bases de 11,30% à 2,73%.

Toutefois, au niveau du bassin d'emploi, la progression des bases sur le périmètre hors CDC du Pays d'Argentan permet d'aboutir à une relative stabilité globale.

Avec 71% des bases globales de taxe professionnelle, la CDC du Pays d'ARGENTAN reste largement prédominante

La proportion des bases de chacune des six autres communautés de communes n'atteint pas 10% (de 1% pour la CDC de Ranes à 9% pour la CDC de la région d'Ecouché).

La CDC du Pays d'Argentan a opté pour le régime de la taxe professionnelle unique (TPU), les autres communautés de communes pour celui de la fiscalité additionnelle (FA) avec une particularité pour celle de la vallée de la DIVES qui possède une « TP de Zone » (ZAE) sur son territoire.

INDICATEURS

Produit cumulé de taxe professionnelle et de compensation « part salaires » des communes et GFP :

Part relative du produit de la CC du pays d'Argentan dans le bassin d'emploi :

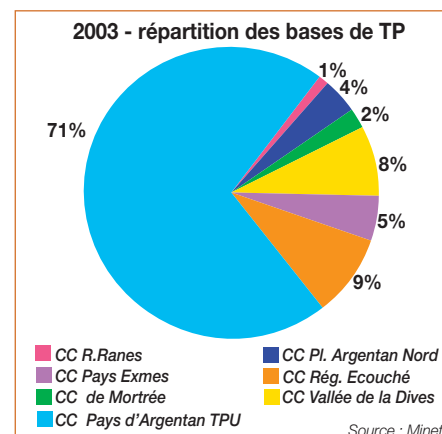
86,1%

Evolution 2002/2003

- CC Pays d'Argentan : -1,2%
- Hors C.C.
Pays d'Argentan : +5,3%
- Bassin d'emploi : -0,3%

Produit de TP par habitant en 2003 :

- Bassin d'emploi : 139 €/hab.
- Moyenne nationale : 230 €/hab.



DÉFINITIONS

La taxe professionnelle unique ou TPU : le groupement à fiscalité propre (GFP) perçoit le produit de la TP dont il vote le taux. Les communes membres votent les taux et ne perçoivent le produit que des « trois taxes ménages » (TH, FB, FNB).

La fiscalité additionnelle : Le GFP et ses communes membres perçoivent chacun pour leur part les quatre taxes locales (TH,FB,FNB,TP) en fonction des taux votés pour chacune d'elle.

La TP de Zone : Un groupement à fiscalité additionnelle décide d'appliquer le régime de la TPU, sur une zone d'activité incluse dans son périmètre.

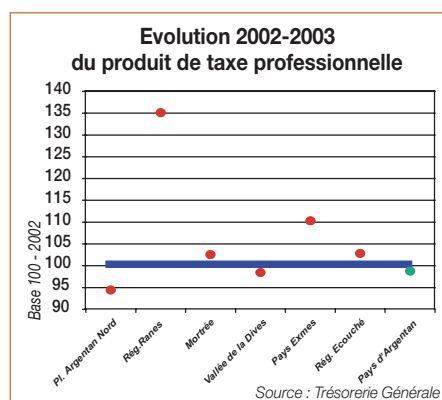
Malgré la prise en compte de la compensation pour suppression de la part salaire, le produit de la taxe professionnelle corrigé baisse légèrement en 2003

Une comparaison utile entre 2002 et 2003 ne peut exclure la « compensation part salaires » versée par l'Etat en compensation de la perte de ressources liée à la diminution des bases qu'a engendré cette réforme.

Données cumulées Communes + GFP -

Taxe professionnelle et compensation part salaires :	Produit TP 2002	C.Part Salaires 2002	Cumul 2002	Produit TP 2003	C.Part Salaires 2003	Cumul 2003	Evolut. cumul 2003/2002
CC R.Ranes	53 230	12 821	66 051	50 052	12 325	62 377	-5,56%
CC Pl. Argentan Nord	77 305	35 623	112 928	116 603	35 989	152 592	+35,12%
CC de Mortrée	67 297	29 011	96 308	70 489	28 289	98 778	+2,56%
CC Vallée de la Dives	247 820	53 303	301 123	243 669	52 052	296 523	-1,53%
CC Pays Exmes	74 926	58 135	133 061	89 163	57 655	146 818	+10,34
CC Rég. Ecouché	303 673	86 319	389 992	315 176	85 792	400 968	+2,81%
Total hors CC Pays Argentan	824 251	275 212	1 099 463	885 152	272 904	1 158 056	+5,33%
CC du Pays d'Argentan	5 210 012	2 045 970	7 255 982	4 620 496	2 548 593	7 169 089	- 1,20%
Total général	6 034 263	2 321 182	8 355 445	5 505 648	2 821 427	8 345 112	-0,34%
Poids relatif Pays ARGENTAN	86,34%	88,14%	86,84%	83,92	90,33	86,09	

Source : Minefi



L'évolution 2002-2003 du produit global (communes plus groupements à fiscalité propre) est très variable d'une communauté de communes à l'autre (cf. graphe ci-contre).

Cependant, pour les communes, hors CDC du Pays d'Argentan, dont 100% des bases salaires ont été exclus des bases imposables en 2002, le produit global de la taxe profes-

sionnelle cumulé avec celui de la compensation part salaires progresse de 5,33%.

Pour la CDC du Pays d'Argentan, ce produit baisse de 1,20%, neutralisant l'évolution positive de 5,33% de par l'importance relative de ce groupement dans le bassin d'emploi.

Ainsi, sur l'ensemble du périmètre, il est ainsi constaté une relative stagnation (-0,34%).

Le taux de TPU de la CDC du Pays d'ARGENTAN atteint le double du taux moyen de taxe professionnelle (TMP-TP) constaté sur le reste du périmètre ; le produit de TP par habitant perçu est quatre fois plus élevé

Le taux moyen pondéré de la taxe professionnelle a été calculé en prenant en compte l'ensemble des produits de la TP (Communes + GFP) sur le périmètre concerné, rapporté à l'ensemble des bases.

Il mesure la pression fiscale moyenne pesant sur les entreprises.

Pour la CDC du Pays d'Argentan, il s'agit du taux de TP, voté par la communauté de communes.

Le taux élevé constaté sur la CDC d'Argentan, comparativement au reste du périmètre, influe fortement tant sur le taux moyen pondéré global que sur la moyenne du produit de TP par habitant.

TP. Données cumulées Communes + GFP	TMP TP 2002	TMP TP 2003	Evol. 2003/2002	Produit TP /habt
CC R.Ranes	10,07%	10,26%	1,89%	37
CC Pl. Argentan Nord	6,95%	6,92%	-0,43%	62
CC de Mortrée	6,78%	6,78%	0,00%	21
CC Vallée de la Dives	6,32%	6,99%	10,60%	73
CC Pays Exmes	3,96%	4,23%	6,82%	21
CC Rég. Ecouché	7,89%	7,89%	0,00%	70
Total hors Pays Argentan	6,70%	6,92%	3,28%	48
CC Pays Argentan	14,93%	14,93%	0,00%	220
Total général	12,79%	12,58%	-1,64%	139
Moyenne nationale				230

Source : Minefi

Produit de TP par habitant - Comparaison nationale

Réparti, en 2003, selon un critère de strates démographiques communales permettant une comparaison nationale, le produit de TP par habitant du bassin d'emploi d'Argentan reste dans tous les cas inférieur à cette moyenne.

2003 - données cumulées - en € - par habitant	Bassin d'emploi d'Argentan	Moyenne nationale
Population communale		
Tranche 0-500	27	84
Tranche 501-2000	72	139
Tranche 10000- 20000 (Argentan)	220	296
Globale	139	230

Source : Minefi

Comparaison des taux au niveau national et régional

Le bassin d'emploi d'Argentan se caractérise par un taux moyen de taxe professionnelle plus proche de celui du Calvados que de celui de la moyenne nationale :

Taux de TP cumulés Communes et GFP	Bassin d'emploi d'ARGENTAN	Moyennes nationales	ORNE	CALVADOS	MANCHE
2002	12,58	16,11	8,98	13,25	NS
2003	12,79	16,38	9,19	13,38	NS

Source : Minefi

MÉTHODE

Pour l'étude de la fiscalité directe locale, les 77 communes du Bassin d'emploi d'Argentan ont été regroupées selon leur appartenance à un groupement à fiscalité propre (GFP) :

Ainsi sont retenues, pour chaque groupement :

	Nbre de communes	Pop. regroupée
CC Région de Ranes	3 / 6	1342
CC Pl. Argentan Nord	6 / 8	1882
CC de Mortrée	10 / 11	3294
CC Vallée de la Dives	16 / 16	3330
CC Pays d'Exmes	16 / 16	4238
CC Région d'Ecouché	15 / 15	4491
Total population - Hors CC d'ARGENTAN		18577
CC du Pays d'Argentan	11 / 11	20971
Total population du périmètre d'étude		39548

L'analyse des taux et produit fiscaux est réalisée en données cumulées communes et groupement à fiscalité propre.

Les bases des quatre taxes locales de chaque communauté de communes (la taxe professionnelle et les trois taxes perçues sur les ménages, taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) sont considérées égales à la somme des bases des communes retenues pour le périmètre d'étude.

La fiscalité locale sur les ménages

Les données fiscales des communes membres de la CDC du Pays d'Argentan impactent les résultats globaux du Bassin d'Emploi.

La tendance à la baisse ou une relative stagnation des indicateurs de ce groupement et communes membres globalisés vient atténuer une évolution plus positive sur le périmètre hors CDC du Pays d'Argentan.

Les 11 communes de la CDC du Pays d'Argentan concentrent plus de la moitié des bases de taxe d'habitation et du foncier bâti mais moins de 15% de celles de foncier non bâti

La fiscalité sur les ménages regroupe la taxe d'habitation (TH) ; la taxe sur le foncier bâti (FB), la taxe sur le foncier non bâti (FNB).

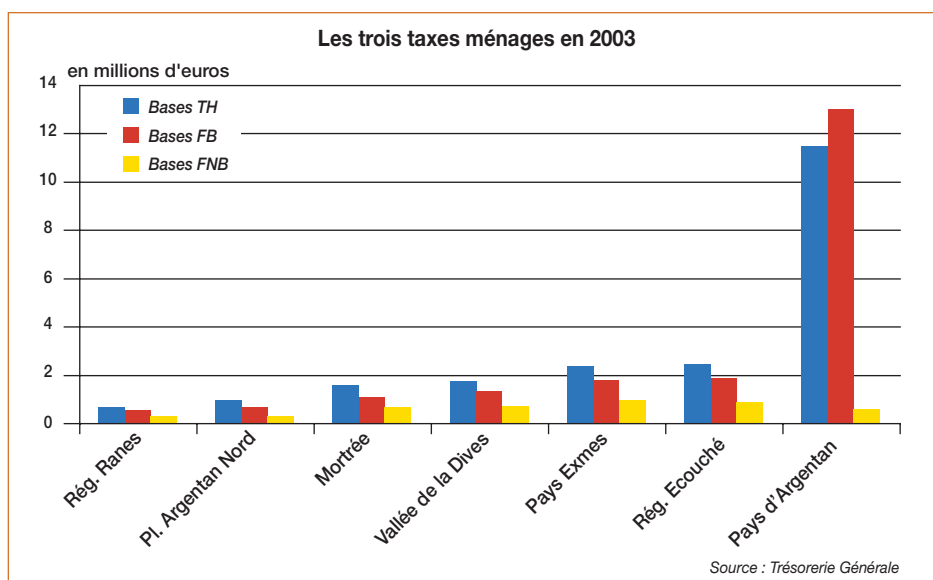
En euros	Bases TH 2002	Bases TH 2003	Bases FB 2002	Bases FB 2003	Bases FNB 2002	Bases FNB 2003
CC R.Ranes	657 739	671 700	537 826	552 700	306 996	311 500
CC Pl. Argentan Nord	980 234	1 003 600	687 000	710 800	313 611	318 100
CC de Mortrée	1 541 553	1 582 800	1 095 336	1 123 500	682 512	692 500
CC Vallée de la Dives	1 675 904	1 744 200	1 286 924	1 344 900	709 764	719 200
CC Pays Exmes	2 331 698	2 396 900	1 754 180	1 821 500	976 195	988 100
CC Rég. Ecouché	2 384 592	2 446 800	1 857 632	1 908 300	853 430	863 700
Total hors CC ARGENTAN	9 571 720	9 846 000	7 218 898	7 461 700	3 842 508	3 893 000
CC Argentan TPU	11 276 703	11 493 100	12 886 656	13 026 500	582 094	589 400
Total Général	20 848 423	21 339 100	20 105 554	20 488 200	4 424 602	4 482 500
Poids relatif de la CC ARGENTAN	54,09%	53,86%	64,10%	63,58%	13,16%	13,15%

Source : Minefi-

Du fait de l'importance relative des bases de la CDC du Pays d'Argentan, les évolutions différenciées de bases sur le reste du périmètre d'étude n'influent que faiblement sur le poids relatif des bases de la CDC d'Argentan dans les bases totales.

Sur le périmètre de chacune des communautés de communes, les bases de taxe d'habitation sont prédominantes.

A noter : la faiblesse des bases de foncier non bâti pour la CDC d'Argentan.



INDICATEURS

Produit global impôts fonciers et taxe d'habitation des communes et GFP :

▷ Part relative du produit de la CC du pays d'Argentan dans le bassin d'emploi : **62%**

▷ Evolution 2002/2003 :

- CC Pays d'argentan : **+ 1,5%**
- Hors CC Pays d'Argentan : **+ 6,5%**
- Bassin d'emploi : **+ 3,3%**

▷ Taux moyen pondéré de la fiscalité sur les ménages en 2003 : **19,24**

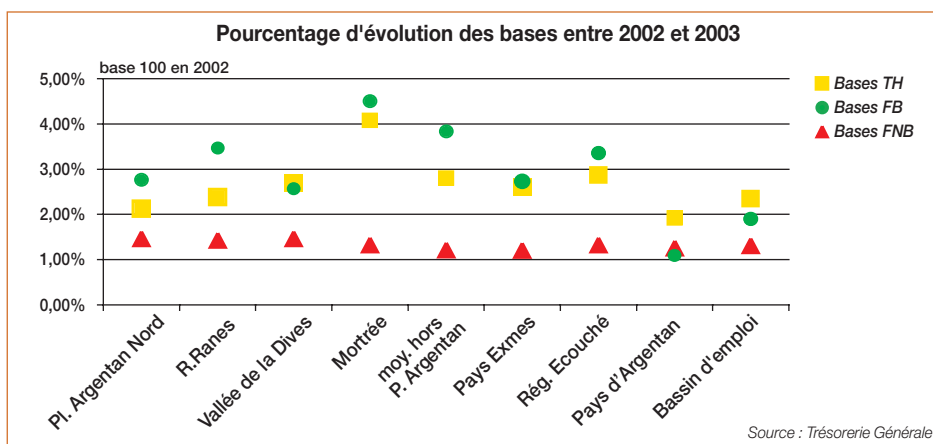
- Moyenne nationale : **15,21**

En 2003, les bases des trois taxes n'augmentent que faiblement sur le périmètre de la CDC d'Argentan alors qu'elles progressent sur l'ensemble des autres collectivités du périmètre d'étude

La plus forte augmentation de bases des trois taxes est constatée sur le périmètre de la CDC de la Vallée de la Dives.

Chaque année, la loi de finances fixe un coefficient de revalorisation des bases (+1,5% en 2003). Une progression inférieure à ce taux, traduit une réduction physique des bases.

C'est le cas, sur l'ensemble du Bassin d'emploi pour les bases de FNB et sur le périmètre de la CDC du Pays d'Argentan, pour le FB, les bases de TH de cette dernière n'enregistrent qu'une très faible progression physique.



Source : Trésorerie Générale

La prédominance de la CDC d'Argentan s'accroît au niveau des taux et du produit fiscal

Le taux moyen pondéré (TMP) de la « fiscalité ménages » des communes de la CDC du Pays d'Argentan est nettement plus élevé que celui des autres collectivités regroupées et influe fortement sur le TMP moyen constaté au niveau du bassin d'emploi (19,24% contre 15,99% pour les collectivités hors périmètre de cette communauté de communes).

Un constat identique est fait au niveau du produit fiscal global par habitant.

Données cumulées C+GFP trois taxes ménages- en €	TMP 2002	Produit global 2002	TMP 2003	Produit global 2003	Produit / habt 2003
CC R.Ranes	18,53%	278 481	18,69%	287 057	214
CC Pl. Argentan Nord	12,77%	252 979	13,05%	265 311	141
CC de Mortrée	18,04%	598 948	18,00%	611 759	186
CC Vallée de la Dives	16,36%	600 707	18,16%	691529	208
CC Pays Exmes	11,69%	591 932	12,39%	645 193	152
CC Rég. Ecouché	16,91%	861 550	17,04%	889 193	198
Total hors CC ARGENTAN	15,43%	3 184 597	15,99%	3 390 042	182
CC Argentan TPU	21,99%	5 441 208	21,99%	5 521 954	263
Total Général	19,01%	8 625 805	19,24%	8 911 996	225
Poids relatif de la CC ARGENTAN		63,08%		61,96%	

NB : (C+GFP) : cumul des données communales et de celle des groupements à fiscalité propre.

Source : Minefi

TPM (taux moyen pondéré) impôts « ménages » = somme des produits TH-FB-FNB / somme des bases TH-FB-FNB.

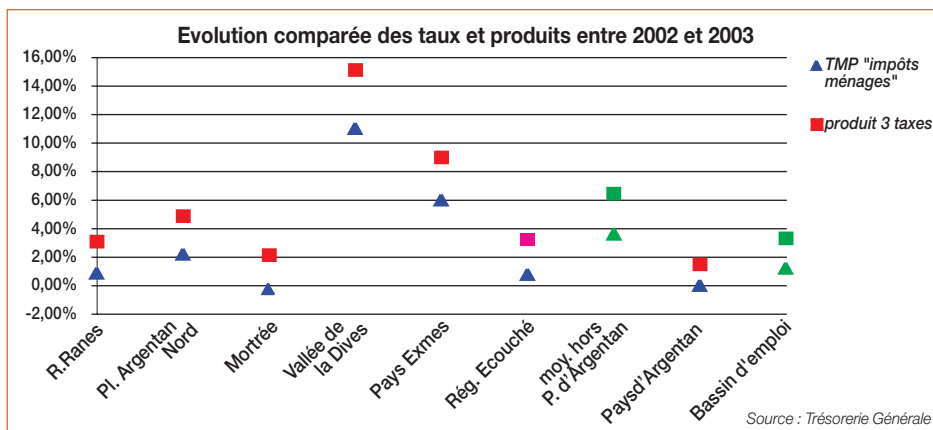
Il mesure la pression fiscale moyenne pesant sur les ménages.

RAPPEL

Les données fiscales des communes et GFP ont été consolidées dans le but d'une meilleure comparaison entre les groupes définis.

Le TMP « 3 taxes » des communes membres de la CDC d'Argentan reste stable entre 2002 et 2003. Lié à la faiblesse de l'évolution des bases, il en résulte une faible progression du produit comparativement aux autres collectivités du Bassin d'emploi.

A noter, la forte progression du produit de la CDC de la Vallée de la Dives consécutive tant à l'augmentation des bases que des taux.



Source : Trésorerie Générale

Comparaison des taux au niveau national et régional

Le bassin d'emploi d'ARGENTAN se caractérise par une pression fiscale sur les ménages élevée, un taux moyen de taxe professionnelle plus proche de celui du Calvados .

MÉTHODE

Les modalités de regroupement des données fiscales des 77 communes du Bassin d'emploi d'Argentan sont décrites sur la fiche 21 "Fiscalité locale sur les entreprises".

Taux cumulés Communes et GFP	Bassin d'emploi d'ARGENTAN	Moyennes nationales	Moyennes ORNE	Moyennes CALVADOS	MANCHE
2002					
Taxe d'habitation	12,72	13,81	11,35	11,26	13,22
Foncier bâti	23,24	17,59	20,20	22,65	17,53
Foncier Non Bâti	29,42	42,03	32,54	27,31	34,68
TMP 3 taxes	19,01	15,04	17,04	16,72	18,91
2003					
Taxe d'habitation	12,90	14,02	11,42	11,39	13,50
Foncier bâti	23,42	17,92	20,29	22,86	22,00
Foncier Non Bâti	30,38	42,66	32,77	28,01	36,04
TMP 3 taxes	19,24	15,21	17,14	16,96	19,17

Source : Minefi

Les communes du bassin d'emploi

Les communes du Bassin d'emploi d'Argentan sont caractérisées par :

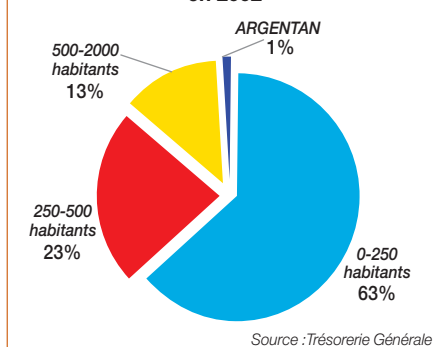
- Le poids de la commune d'Argentan qui se démarque peu des communes de plus de 10 000 habitants appartenant ou non à un groupement fiscalisé (autofinancement en recul : -23% entre 2001 et 2002, poursuite de son désendettement : -9% entre 2001 et 2002, fonds de roulement satisfaisant).
- Les autres communes, de taille beaucoup plus modeste (moins de 2000 habitants) affichent globalement des ratios financiers inférieurs aux moyennes étudiées.
- Pour celles de moins de 2000 habitants l'encours de la dette a fortement augmenté sur la période 2000-2002 : +28% pour les communes de moins de 250 habitants, +14% pour les communes de 500 à 2000 habitants.

Le bassin d'emploi d'Argentan compte 77 communes réparties de la façon suivante :

- 48 communes de moins de 250 habitants soit un total de 6 921 habitants
- 18 communes de 250 à 500 habitants soit un total de 6 355 habitants
- 10 communes de 500 à 2 000 habitants soit un total de 8 824 habitants
- 1 commune de 10 000 à 20 000 habitants : Argentan 17 448 habitants

Toutes strates confondues, les charges de fonctionnement des communes du bassin d'emploi d'Argentan ont légèrement diminué entre 2000 et 2001, 2002 enregistrant un retour à la hausse (+9,7% pour les communes de moins de 250 habitants et +6,4% pour la commune d'Argentan) suivant ainsi la tendance nationale de 2002 (+7,4%). Toutefois elles se situent en dessous de la moyenne départementale pour les communes de 250 à 2 000 habitants, en dessous de la moyenne régionale pour celles de moins de 250 habitants et en dessous de moyenne nationale quelle que soit la strate démographique sauf Argentan qui, avec 1055 €/habitant, se situe au dessus de la moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à une intercommunalité à Taxe Professionnelle

Communes du bassin d'emploi d'Argentan : Répartition par strate démographique en 2002



Unique (972 €). Le constat est identique pour les charges de personnel (+5.11% entre 2001 et 2002) qui constituent un des principaux secteurs des dépenses de fonctionnement des communes.

La progression des charges de fonctionnement en 2002

En euros/hab.	2000	2001	2002	%	Moy dép. 2002	Moy rég. 2002	Moy nat. 2002
0-250 habitants	401	360	395	9.72	386	369	492
250-500 habitants	385	276	292	5.79	344	339	445
500-2000 habitants	440	410	432	5.36	451	456	491
Argentan, strate de 10000 à 20000 hab.	1057	991	1055	6.45	856	847	972

Conjuguée à une diminution des produits de fonctionnement sur la période étudiée

Toutes strates confondues, l'ensemble des produits de fonctionnement des communes du bassin d'emploi d'Argentan a diminué sur la période 2000-2002 (-7.6%), passant de 32,1 millions d'euros à 29,7 millions d'euros. En 2002, ces produits, variant de 358 € à 486 €/habitant selon la strate démographique, sont inférieurs à la moyenne départementale (de 419 à

550 €/habitant), régionale (de 432 à 574 €/habitant) et nationale (de 571 à 644 €/habitant) excepté ceux de la commune d'Argentan qui, avec 1148 €/habitant soit plus du double par rapport aux autres strates démographiques, se situent au dessus de la moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à une intercommunalité à TPU (1091 €).

MÉTHODE

Cette étude a été réalisée à partir des données financières des exercices 2000, 2001 et 2002.

Ces données sont exprimées en euros par habitant et comparées aux moyennes départementales, régionales et nationales selon les strates démographiques suivantes : 0-250 habitants, 250-500 habitants, 500-2000 habitants et 10 000 à 20 000 habitants pour la commune d'Argentan.

INDICATEURS

- ▶ La commune d'Argentan... une situation conforme aux communes de **+ 10.000 habitants** :
 - autofinancement en recul
 - poursuite du désendettement
 - fonds de roulement satisfaisant

- ▶ Les communes de **- 2.000 habitants** :
 - ratios financiers inférieurs aux moyennes étudiées
 - l'encours de la dette en forte augmentation

Les produits de fonctionnement

En euros/hab.	2000	2001	2002	Moy dép. 2002	Moy rég. 2002	Moy nat. 2002
0-250 habitants	491	428	449	457	457	644
250-500 habitants	478	446	358	419	432	571
500-2000 habitants	508	479	486	550	574	622
Argentan, strate de 10000 à 20000 hab.	1216	1173	1148	947	977	1091

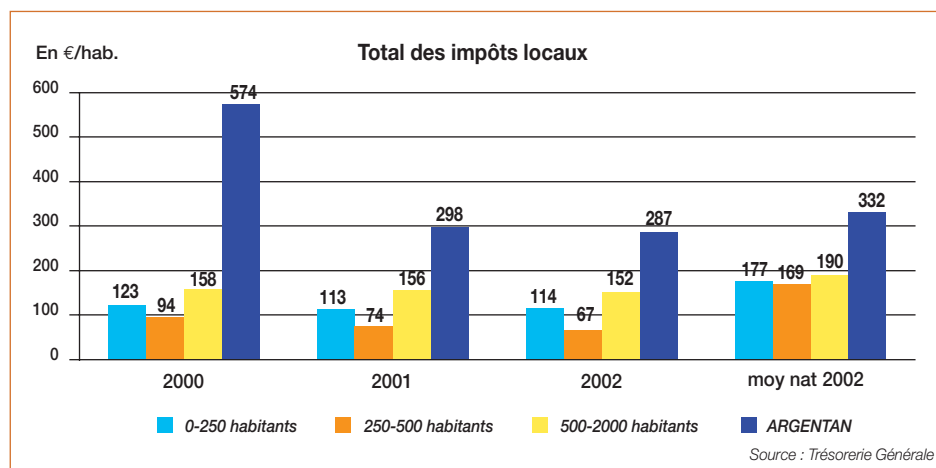
Source : Trésorerie Générale

Sur la période étudiée, le produit des impôts locaux de l'ensemble des communes concernées diminue et la moyenne rapportée en euros par habitant est inférieure à la moyenne régionale et nationale quelle que soit la strate démographique. La forte diminution enregistrée entre 2000 et 2001 (-48%) par la commune d'Argentan est due au passage en taxe professionnelle unique de la communauté de communes du Pays d'Argentan.

DÉFINITIONS

Les charges de fonctionnement regroupent la totalité des dépenses de fonctionnement des services communaux, notamment les charges de personnel et les intérêts de la dette.

Les produits de fonctionnement correspondent aux recettes ayant un caractère régulier permettant d'assurer le fonctionnement des services. Ils regroupent les impôts directs locaux (TH, TFB, TFNB, TP), la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux communes, mais aussi les produits de l'exploitation et du domaine, les produits financiers, les recouvrements divers et les subventions reçues.



Quant à la Dotation Globale de Fonctionnement, celle-ci a progressé sur la période 2000-2002, suivant ainsi la tendance nationale ; toutefois des distinctions sont à opérer en fonction de la taille de la collectivité. Pour les communes de moins de 500 habitants, rapportée en euros par habitant, la DGF reste inférieure à la moyenne départementale et nationale. Elle est équivalente à la moyenne régionale et nationale pour les communes de 500 à 2 000 habitants, et

La Dotation Globale de Fonctionnement

En euros/hab.	2000	2001	2002	Moy dép. 2002	Moy rég. 2002	Moy nat. 2002
Communes de moins de 500 habitants	132	132	137	146	131	165
Communes de plus de 500 habitants	143	146	146	153	143	147
Argentan strate de 10 000 à 20 000 hab.	251	256	264	247	204	199

Source : Trésorerie Générale

largement supérieure pour la commune d'Argentan. Hormis Argentan, la DGF des communes du bassin d'emploi d'Argentan

est inférieure à la moyenne départementale, et ce, quelle que soit la strate démographique retenue.

Accentue la diminution de l'autofinancement

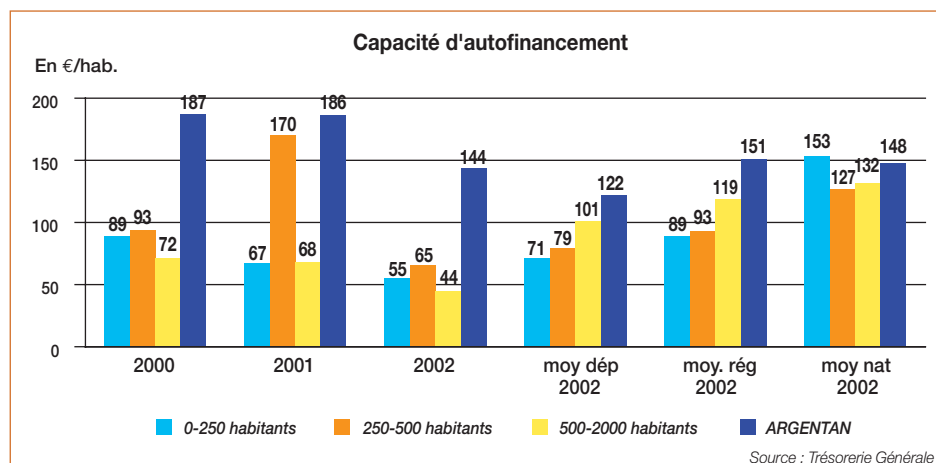
En raison de la progression des charges et, corrélativement à la diminution des produits, la capacité d'autofinancement (CAF) des communes du bassin d'emploi d'Argentan n'a cessé de diminuer sur la période (-31,55% entre 2001 et 2002) alors que le tendance nationale affiche un léger recul (-2,8%). Elle reste inférieure en 2002, à la moyenne départementale, régionale et nationale sauf pour

Argentan qui, avec 144 € par habitant se situe au même niveau que la moyenne régionale (151 €) et nationale (148 €). A contrario, la CAF dégagée par les communes du bassin d'emploi d'Argentan de moins de 250 habi-

tants représente le tiers de celle calculée pour la moyenne nationale en 2002 (la moitié pour les communes de 250 à 500 habitants), le tiers pour les communes de 500 à 2000 habitants.

DÉFINITIONS

L'autofinancement d'une commune est l'excédent annuel des produits sur les charges de fonctionnement. L'autofinancement brut est affecté en priorité au remboursement annuel de la dette à savoir le remboursement en capital de l'emprunt. Le reliquat constitue l'autofinancement net de la commune : c'est l'épargne nette que la commune dégage pour financer tout ou en partie de ses dépenses d'équipement



Par ailleurs, l'investissement des communes du bassin d'emploi d'Argentan est en recul par rapport à 2001

Globalement, les dépenses d'équipement des communes du bassin d'emploi d'Argentan connaissent une forte diminution (-9,64% entre 2001 et 2002 allant bien au delà de la tendance nationale (-4,7%)). Seule la commune d'Argentan voit ses dépenses d'équipement progresser de 3.55% entre 2001 et 2002, passant de 2 568 K€ à 2 659 K€.

Le recul des dépenses d'équipement peut s'expliquer par la forte diminution de l'auto-

financement et/ou la participation aux structures intercommunales qui conduisent à un certain attentisme en matière d'équipement.

Hormis les emprunts et l'autofinancement, les recettes d'investissement des communes sont constituées pour l'essentiel des subventions d'investissement qui ont augmenté de près de 11% entre 2001 et 2002 pour les communes du bassin d'emploi d'Argentan, la tendance nationale affichant une variation de +7,1%.

Les dépenses d'équipement

2002 en euros/hab Moyenne	Com.	Dép.	Rég.	Nat.
Communes de moins de 500 habitants	133	181	176	281
Communes de 500 à 2000 habitants*	150	184	193	240
Commune d'Argentan seule*	152	111	214	219

Source : Trésorerie Générale

Seule la commune d'Argentan poursuit son désendettement

L'encours de la dette des communes du bassin d'emploi d'Argentan varie selon la taille de la collectivité. Pour celles de moins de 2 000 habitants l'encours a fortement augmenté sur la période 2000-2002 : +28% pour les communes de moins de 250 habitants, +14% pour les communes de 500 à 2 000 habitants. Malgré cette augmentation, l'encours de la dette de ces collectivités, rapporté en euros par habitant, reste en dessous de la moyenne départementale, régionale et nationale.

En revanche, la commune d'Argentan suit la tendance nationale à savoir un désendettement sur la période étudiée (15.35%) passant de 1095 €/habitant en 2000 à 927 €/habitant en 2002. Malgré cette dimi-

L'encours de la dette au 31/12/N

En euros/hab.	2000	2001	2002	Moy dép. 2002	Moy rég. 2002	Moy nat. 2002
0-250 habitants	120	126	154	220	219	350
250-500 habitants	135	161	152	246	237	379
500-2000 habitants	327	360	373	548	477	522
Argentan, strate de 10 000 à 20 000 hab.	1095	1016	927	956	587	910

Source : Trésorerie Générale

niution, la commune d'Argentan se situe toujours au dessus de la moyenne régionale (587 €/habitant) et nationale (910 €).

Il convient de souligner, par ailleurs, que les charges financières des communes du bassin d'emploi d'Argentan ont suivi la tendance nationale à la baisse sur la période 2000-2002, cette diminution étant d'autant plus importante que la taille de la collectivité aug-

mente. Cette diminution s'explique par la conjugaison de la baisse des taux et de la diminution du stock de dette (notamment pour Argentan, voir supra). Toutefois rapportées en €/hab, ces charges sont beaucoup plus faibles que la moyenne départementale, régionale et nationale et ce, quelle que soit la strate démographique sauf Argentan qui se situe au dessus de la moyenne régionale.

DÉFINITIONS

L'encours de dette d'une collectivité en fin d'exercice est le capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée, au titre des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an à savoir des dettes à moyen ou long terme. Les emprunts sont réglés par annuités comprenant le remboursement d'une partie du capital comptabilisé en section d'investissement et le paiement des intérêts financiers figurant en section de fonctionnement.

Les charges financières

En euros/hab.	2000	2001	2002	Moy dép. 2002	Moy rég. 2002	Moy nat. 2002
0-250 habitants	8	8	8	11	12	19
250-500 habitants	11	9	9	14	13	21
500-2000 habitants	20	20	19	30	27	30
Argentan, strate de 10 000 à 20 000 hab.	52	52	39	45	26	51

Source : Trésorerie Générale

Le niveau et l'utilisation du fonds de roulement restent différenciés selon la taille de la collectivité

Quelle que soit la strate démographique, le fonds de roulement des communes du bassin d'emploi d'Argentan est inférieur, en 2002, à la moyenne départementale, régionale et nationale (sauf la commune d'Argentan, dont le FDR rapporté en €/habitant est supérieur à la moyenne départementale et nationale).

Le fonds de roulement

En euros/hab.				Moy dép.	Moy rég.	Moy nat.
	2000	2001	2002	2002	2002	2002
0-250 habitants	334	295	293	322	305	503
250-500 habitants	197	202	236	279	258	290
500-2000 habitants	110	127	118	185	217	191
Argentan, strate de 10 000 à 20 000 hab.	68	134	111	81	129	87

Source : Trésorerie Générale

Rapporté au total des charges de fonctionnement, le fonds de roulement des communes de moins de 500 habitants couvre au moins les 3/4 du montant total des charges de fonctionnement sur une année. Pour les communes de plus de 500 à 2000 habitants ce ratio ne s'élève plus qu'à 1/4.

Poids du fonds de roulement

2002	Total des charges de fonctionnement	Fonds de roulement	FDR/charges de fonctionnement
Communes de moins de 250 habitants	2 735 581	2 030 089	74%
Communes de 250 à 500 habitants	1 854 187	1 496 673	80%
Communes de 500 à 2000 habitants	3 809 508	1 037 167	27%
Argentan	18 399 521	1 930 419	10%

Source : Trésorerie Générale

DÉFINITIONS

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité pourra utiliser ultérieurement, soit pour financer de nouveaux investissements, soit pour conserver une réserve d'autofinancement.

Les groupements à fiscalité propre du bassin d'emploi

Les groupements à fiscalité propre du Bassin d'emploi d'Argentan sont caractérisés par :

- Des données financières inférieures, en majeure partie, à la moyenne régionale et nationale (autofinancement, dépenses d'équipement..)

Une évolution de ces données démarquée de la tendance nationale en raison de :

- La chute de l'autofinancement dûe à la forte baisse du produit fiscal et corrélativement, à la progression des charges de la section de fonctionnement.
- Le recul des dépenses d'équipement (-9% entre 2001 et 2002)
- Le recours à l'emprunt diminue sous l'effet de la chute de l'autofinancement et du recul de l'investissement.

Les 77 communes du bassin d'emploi d'Argentan adhèrent toutes à un Groupement Fiscalisé Propre (GFP) qui sont :

- la communauté de communes (CDC) du pays d'Argentan en Taxe Professionnelle Unique (TPU) soit un total de 20 971 habitants,
- la communauté de communes de la Plaine d'Argentan Nord (Fiscalité Additionnelle) soit un total de 1882 habitants, à l'exclusion des communes de Ri, 162 habitants, et de Rônai, 142 habitants, qui ne sont pas retenues dans le périmètre du bassin d'emploi d'Argentan,
- la CDC du pays de Mortrée en Taxe Additionnelle (Fiscalité Additionnelle) soit un total de 3 294 habitants (à l'exclusion de la commune de Cercueil, 144 habitants),
- la CDC de la Vallée de la Dives en Fiscalité Additionnelle + Zone d'Activité Economique (ZAE) sur la commune de Trun soit un total de 3 330 habitants,

- la CDC d'Ecouché (Fiscalité Additionnelle) soit un total de 4 491 habitants,
- la CDC du pays d'Exmes (Fiscalité Additionnelle) soit un total de 4 238 habitants
- la CDC de la région de Rânes (Fiscalité Additionnelle), dont seules trois communes sur six appartiennent au bassin d'emploi d'Argentan, soit un total de 1 342 habitants. Les données financières de ce groupement n'ont pas été retenues dans cette étude.

INDICATEURS

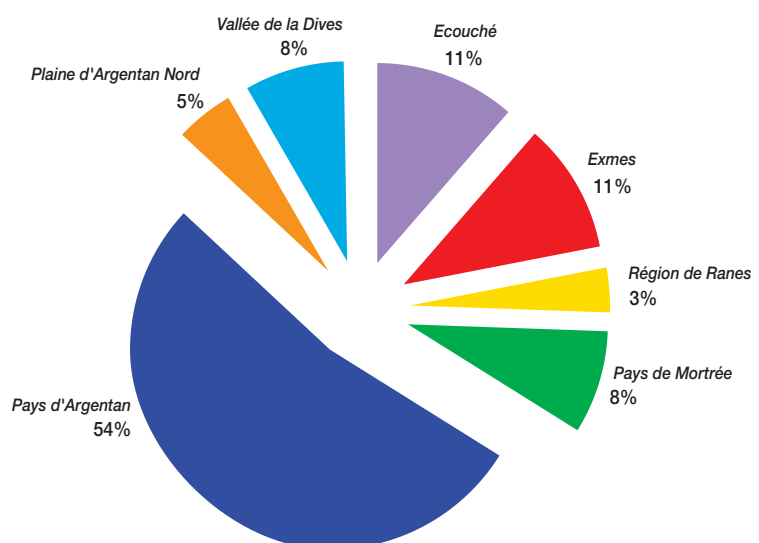
▶ Les groupements à fiscalité propre... une situation démarquée des évolutions régionales et nationales :

- chute de l'autofinancement
- recul des dépenses d'équipement et diminution du recours à l'emprunt

MÉTHODE

Cette étude a été réalisée à partir des données financières des exercices 2001 et 2002. Ces données sont exprimées en euros par habitant et comparées aux moyennes régionales et nationales.

Répartition de la population par communauté de communes en 2002



Source : Trésorerie Générale

La progression des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement des structures intercommunales du bassin d'emploi d'Argentan, ont progressé de 6,7% entre 2001 et 2002. Cette progression reste toutefois bien inférieure à celle des GFP de la région (+11.1%) et de la France entière (+27.1%). Rapportées en euros par habitant seules les charges de fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays d'Exmes sont équivalentes à la moyenne régionale, celles des autres structures intercommunales sont inférieures.

Les constats sont identiques pour les charges de personnel : +6% pour les GFP du bassin d'emploi d'Argentan, +31,7% pour les GFP de la région +33,3% pour ceux de la France entière. Ces résultats contrastés s'expliquent par la réorganisation juridique et budgétaire que connaît le secteur de l'intercommunalité fiscalisée depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999. Les compétences ont été accrues ou redistribuées et les évolutions ne se produisent pas à champ constant (les

créations des structures intercommunales du bassin d'emploi d'Argentan sont antérieures à la Loi de 1999). Rapportées en euros par habitant, seules les charges de personnel des Communautés de Communes du Pays d'Exmes, du pays d'Argentan et de la Plaine d'Argentan Nord sont supérieures à la moyenne régionale, celles des autres structures intercommunales étant inférieures.

Montant en €/habitant	Bassin d'emploi			Région			France entière		
	2001	2002	%	2001	2002	%	2001	2002	%
Total des charges de fonctionnement	156	167	6,70	189	210	11,11	118	150	27,12
dont : Charges de personnel (montant net)	64	68	5,98	41	54	31,71	24	32	33,33
Charges financières	6	7	12,62	10	10	0,00	5	6	20,00

Source : Trésorerie Générale

Associée à la diminution des produits de fonctionnement sous l'effet de la chute des ressources fiscales

Les produits de fonctionnement des structures intercommunales du bassin d'emploi d'Argentan, ont diminué de 1.78% entre 2001 et 2002, contrairement à la moyenne régionale qui a progressé de 14.80% et la moyenne nationale qui a augmenté de 27.54%. Cette baisse est due à la forte diminution des impôts locaux.

Le produit des impôts locaux des communautés de communes en taxe additionnelle a

peu diminué (-1,63%). Par contre en intégrant la communauté de communes du Pays d'Argentan le produit des impôts locaux de l'ensemble du bassin d'emploi d'Argentan diminue de 13.20% entre 2001 et 2002 en raison d'une part, de l'application de la réforme de la taxe professionnelle qui vise à supprimer la part salariale de l'assiette de la taxe et, d'autre part de la conjoncture économique. Le montant brut des impôts locaux de la CDC du Pays d'Argentan, rapporté en

euros par habitant, reste, malgré la forte diminution entre 2001 (301 €/habitant) et 2002 (251 €/habitant) au dessus de la moyenne régionale (147 €) et nationale (111 €/habitant).

Pour l'ensemble des EPCI du bassin d'emploi d'Argentan, la DGF a progressé de 28,79% suivant ainsi la tendance régionale (28,57%) et nationale (31,58%).

Montant en €/habitant	Bassin d'emploi			Région			France entière		
	2001	2002	%	2001	2002	%	2001	2002	%
Total des produits de fonctionnement	201	198	-1,78	223	256	14,80	138	176	27,54
dont : Impôts locaux	212	184	-13,20	131	147	12,21	84	111	32,14
Dotation globale de fonctionnement	18	23	28,79	28	36	28,57	19	25	31,58

Source : Trésorerie Générale

Engendre une forte baisse de l'autofinancement

En raison de la progression des charges en 2002 et corrélativement à la diminution des produits, la capacité d'autofinancement des groupements à fiscalité propre du bassin d'emploi d'Argentan est à l'encontre de la tendance régionale et nationale et diminue donc de plus d'un tiers entre 2001 et 2002, passant de 53 €/habitant à 34 €/habitant .

Montant en €/habitant	Bassin d'emploi			Région			France entière		
	2001	2002	%	2001	2002	%	2001	2002	%
Capacité d'autofinancement	53	34	-35,45	41	53	29,27	25	31	24,00

Source : Trésorerie Générale

Malgré leur progression en 2002, les emplois d'investissement restent faibles

Comme les communes, les emplois d'investissement des GFP ont progressé entre 2001 et 2002 (+8%) mais restent inférieurs à la moyenne nationale en raison de faibles dépenses d'équipement en 2002 (elles sont passées de 55 € par habitant en 2001 à 50 € en 2002) et d'une charge de la dette moins élevée (4 fois inférieur à la moyenne régionale).

Montant en €/habitant	Bassin d'emploi			Région			France entière		
	2001	2002	%	2001	2002	%	2001	2002	%
Total des emplois d'investissement	61	66*	8,23	186	248	33,33	93	125	34,41
dont : Dépenses d'équipement	55	50*	-8,82	146	203	39,04	66	88	33,33
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	6	9	55,71	23	23	0,00	13	17	30,77

* Les opérations de mise à disposition de la CDC de Mortrée (Voorie) et de la CDC du Pays d'Argentan (Médiathèque) sont exclues.

Source : Trésorerie Générale

Les ressources d'investissement diminuent

Pour les GFP, les ressources d'investissement ont fortement diminué entre 2001 et 2002 passant de 110 à 90 €/hab (-18%) restant inférieures à la moyenne nationale (125 €/habitant en 2002). Cette forte diminution s'explique par la faiblesse du recours à l'emprunt en 2002 (8 €/habitant contre 50 €/habitant en 2001). En effet en 2002, seules deux communautés de communes sur six ont emprunté pour un montant total de 303 630 € contre trois sur six en 2001 pour 1 936 102 €.

En conséquence, le résultat d'ensemble baisse de près de 30%

Le résultat d'ensemble des GFP diminue entre 2001 et 2002 sous l'effet de la chute de l'autofinancement et corrélativement à la légère augmentation des dépenses d'investissement, suivant ainsi la tendance régionale et nationale.

Montant en €/habitant	Bassin d'emploi			Région			France entière		
	2001	2002	%	2001	2002	%	2001	2002	%
Résultat d'ensemble	70	50	-29.1	54	42	33,33	-22.2	116	-78.5

Source : Trésorerie Générale

Toutefois, l'encours de la dette reste stable

Quant à la dette des structures intercommunales, la moyenne calculée varie du simple (49 € en 2002) au triple (149 € en 2002) selon la prise en compte des données de la communauté de communes du Pays d'Argentan ou non. En effet, les 2/3 de l'endettement de l'ensemble des GFP du bassin d'emploi d'Argentan relèvent de cette communauté. Toutefois, la communauté de communes du Pays d'Argentan représente aussi 54% de la population totale des GFP concernés.

Contrairement aux GFP de la Région et de la France entière qui continuent à s'endetter pour investir (+19.75% pour la moyenne régionale et +14.14% pour la moyenne nationale), l'encours de la dette des structures intercommunales du bassin d'emploi d'Argentan reste au même niveau.

Montant en €/habitant	Bassin d'emploi			Région			France entière		
	2001	2002	%	2001	2002	%	2001	2002	%
Encours de dette	150	149	-0,30	162	194	19,75	99	113	14,14

Source : Trésorerie Générale

Et le fonds de roulement maintient un niveau satisfaisant

Le fonds de roulement des communautés de communes du bassin d'emploi d'Argentan est légèrement inférieur avec 65 €/habitant à la moyenne régionale (69 €/habitant) mais reste supérieur à la moyenne nationale (40 €/habitant).

Rapporté au total des charges de fonctionnement, le fonds de roulement de l'ensemble des GFP couvre 39% du montant total des charges de fonctionnement sur une année contre 1/3 pour la moyenne régionale et 1/4 pour la moyenne nationale.

Les difficultés des ménages

L'évolution pluriannuelle des revenus, des réclamations gracieuses comme des dossiers de surendettements déposés ne dénote pas de situation particulièrement dégradée :

- **Revenus** : la progression des revenus déclarés est sensiblement plus faible pour le périmètre d'Argentan.
- **Réclamations gracieuses** : repli marqué tant pour Argentan que pour le département.
- **Les chiffres relatifs au surendettement ne révèlent pas de situation dégradée par rapport au reste du département.**

Revenus : la progression des revenus déclarés est sensiblement plus faible pour le périmètre d'Argentan

Les données restituées ont été collectées à l'issue des traitements de l'impôt sur le revenu effectués en N+1 (ces traitements se poursuivent jusque fin d'année N+2) afin de pouvoir disposer des éléments récents de 2002 et observer des niveaux cohérents.

On observe une évolution sensiblement plus faible dans le périmètre d'Argentan (en termes de revenus globaux et salariaux) qu'aux autres niveaux. Mais par ailleurs l'Orne, et dans une moindre mesure la Basse-Normandie, semblent en retrait par rapport à l'évolution nationale.

Evolution pluriannuelle des revenus déclarés

Niveaux / années		2000	2001	Evol.	2002	Evol.
Argentan	Revenu total	370	380	+ 2.7%	391	+2.9%
	Dont salaires	205	213	+ 3.9%	219	+2.8%
Orne	Revenu total	2.044	2.128	+4.1%	2.211	+3.9%
	Dont salaires	1.155	1.203	+4.2%	1.248	+3.7%
Basse Normandie	Revenu total	10.361	10.804	+4.3%	11.226	+3.9%
	Dont salaires	6.034	6.324	+4.8%	6.622	+4.7%
National	Revenu total	497.176	522.496	+ 5.1%	546.892	+4.7%
	Dont salaires	310.696	328.595	+5.8%	343.602	+4.6%

En millions d'Euros

Source : Direction des Services Fiscaux de L'Orne

INDICATEURS

Progression des revenus déclarés en 2002 :

- Bassin d'Argentan : **+2,9%**
- Orne et Basse-Normandie : **+3,9%**
- France : **+4,7%**

Evolution des réclamations gracieuses en 2003 :

- Bassin d'Argentan : **-8,8%**
- Orne : **-8,8%**
- Basse-Normandie : **-2,0%**
- France : **-11,5%**

Nombre de dossiers de surendettement :

- Bassin d'Argentan : **134 (16%)**
- Orne : **850 (100%)**

Réclamations gracieuses : repli marqué tant pour Argentan que pour le département

Pour des raisons d'homogénéité, les données collectées correspondent à l'ensemble des réclamations gracieuses reçues aux différents niveaux. Ces réclamations concernent tout autant les droits (sauf pour les taxes sur le chiffre d'affaires pour lesquelles le gracieux est impossible) que les pénalités.

Les droits et les pénalités visés dans les réclamations peuvent concerner des impositions initiales (notamment s'agissant des impôts locaux) mais aussi des impositions supplémentaires, en particulier celles qui sont consécutives aux contrôles fiscaux sur place.

Une forte progression des réclamations gracieuses aurait pu être l'indice de difficultés particulières du bassin d'emploi. Or, elles sont au contraire en net repli et ce, de façon beaucoup plus marquée, que pour le niveau régional et le niveau national.

Evolution pluriannuelle des réclamations gracieuses

Niveaux/années	2001	2002	Evol.	2003	Evol.
Argentan	785	682	-1.3%	622	-8.8%
Orne	3.424	3.369	-1.6%	3.068	-8.9%
Basse Normandie	15.438	15.635	+1.3%	15.316	-2%
National	748.672	705.558	-5.8%	694.830	-1.5%

Origine : états 4995 pour Argentan et l'Orne, DGI bureau J1 et statistiques interrégionales pour le reste - Direction des Services Fiscaux de L'Orne

DÉFINITIONS

Recours ou réclamations gracieux(es) :

Les recours gracieux peuvent permettre aux contribuables d'obtenir la remise ou la modération des pénalités ou de certaines impositions mises à leur charge. La remise ou la modération constitue un abandon pur et simple ou conditionnel de la créance. Cette demande est formulée auprès de la Direction des Services Fiscaux.

- Demande portant sur des pénalités :
 - pour être recevable, doit porter sur des pénalités définitives
- Demande portant sur l'impôt en principal :
 - impôts directs (impôt revenus, impôts sur les sociétés, taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière.)
 - demande fondée sur un état de gêne ou d'indigence : le contribuable est dans l'impossibilité de se libérer de sa dette.

Surendettement :

La prévention et le règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers sont définis par la loi n°98-657 du 29/07/1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (J.O du 31 juillet 1998) et son décret d'application n°99-95 du 01/02/1999 (J.O du 02 février 1999).

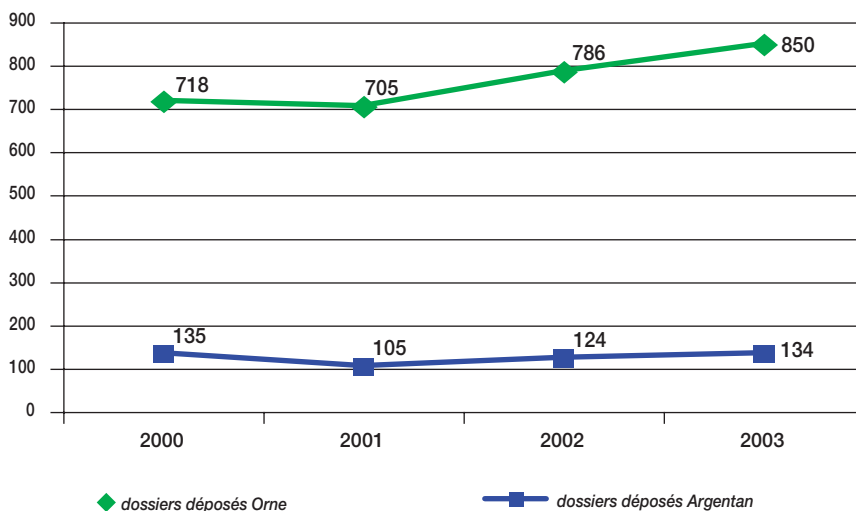
A l'origine, en 1989, la loi avait pour objectif de régler le surendettement "actif" des personnes qui avaient eu recours au crédit de manière excessive.

Les dispositions issues de la loi de 1998 ont pour objet d'apporter une réponse aux situations de détresse des ménages, qui ont subi une dégradation de leur situation financière consécutive à une baisse durable de leurs ressources (chômage, divorce, décès). Le dispositif de traitement du surendettement est mixte : essentiellement administratif devant une commission départementale, il devient judiciaire en cas de désaccord persistant entre le débiteur et ses créanciers. Il a été modifié par la loi du 01/08/2003 d'orientation et programmation pour la rénovation urbaine et les décrets consécutifs pris en 2004.

Les chiffres relatifs au surendettement ne révèlent pas de situation dégradée par rapport au reste du département

La part du bassin d'emploi dans le nombre global de dossiers déposés dans le département, stable depuis 2 ans, est comprise entre 18.8% en 2000 et 15.8% en 2003. L'évolution du bassin d'emploi est davantage « lissée » que celle du département.

Surendettement des particuliers, évolution des dossiers déposés



Source : Banque de France Alençon Fiers

Les difficultés des entreprises

Des indices plus marqués de difficultés financières :

- Les entreprises cotées par la Banque de France ont, dans le bassin d'emploi, des cotes de crédits plus dégradées que dans l'ensemble du département, toutes tailles d'entreprises confondues.
- Cotisations sociales : la situation du bassin d'emploi d'Argentan s'est fortement dégradée au cours de la période étudiée et notamment pour les entreprises du secteur privé de plus de 9 salariés de l'Industrie.
- En matière de recouvrement de la TVA, en revanche, l'évolution concernant Argentan est assez semblable à celle des autres niveaux.

Des cotes de crédits plus dégradées que dans l'ensemble du département

Les entreprises cotées par la Banque de France ont, dans le bassin d'emploi, des cotes de crédits plus dégradées que dans l'ensemble du département, toutes tailles d'entreprises confondues.

La Banque de France, qui dépouille le bilan des entreprises ayant au moins 750 000 € de chiffre d'affaires (CA HT), a procédé en 2003 à 818 cotations dans le département. Les entreprises du bassin d'emploi représentaient 11,5% du nombre d'entreprises cotées (94).

Activité : Aucune entreprise n'a de chiffre d'affaires HT supérieur à 75 M€. Si pour le département 81% des entreprises ont un CA HT compris entre 7,5 et 0,75 M€, c'est le cas de 74 % des entreprises du bassin d'emploi. Il y a proportionnellement plus d'entreprises avec un CA HT compris entre 30 et 7.5 M€ dans le bassin d'emploi que dans le département (respectivement : 19% et 14%).

Crédit : Pour l'Orne, en 2003, les entreprises cotées 5 ou 6, représentaient 29 % des cotations. Elles constituaient 45 % des entreprises du bassin d'emploi. Pour mémoire rappelons que :

Cote 5 : Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves du fait d'un ou plusieurs des éléments suivants :

- rentabilité ou capacité d'autofinancement négative, fonds propres insuffisants, fonds de roulement net global négatif, montant significatif d'incidents de paiement, repré-

sentant légal ou associé majoritaire suscitant des réserves.

Cote 6 : Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves du fait d'un ou plusieurs des éléments suivants :

- persistance d'une rentabilité ou d'une capacité d'autofinancement fortement négative, fonds propres largement amputés par des pertes, fonds de roulement net global fortement négatif, décisions judiciaires, incapacité de faire face à ses échéances, représentant légal faisant l'objet de réserves particulièrement graves (faillite personnelle, interdiction de gérer, liquidation des biens ou judiciaire par extension prononcée depuis moins de 5 ans) environnement financier appelant des réserves graves.

INDICATEURS

▷ % des cotes de crédit 5 et 6 (entreprises en difficultés) en 2003 :

- Cotations sur Argentan : **45%**
- Cotations dans l'Orne : **29%**

▷ Evolution des cotisations sociales liquidées et ... :

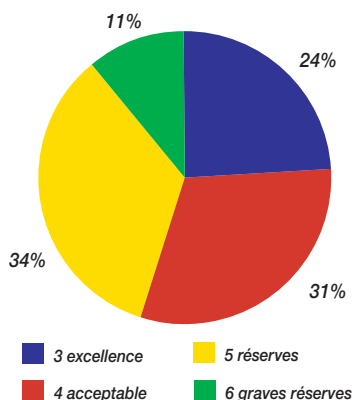
- Orne : **-5,3%**
- Orne : **+0,0%**

▷ ... restes à recouvrer du bassin dans le total départemental :

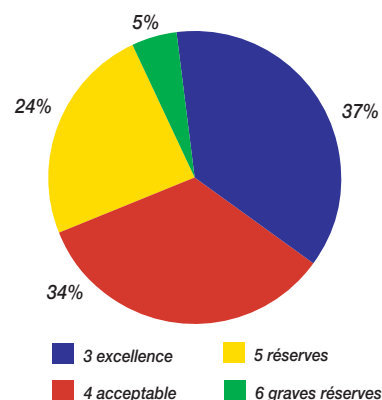
- en 2001 : **11%**
- en 2003 : **40%**

▷ Recouvrement de la T.V.A. en 2003 : **à 96,7%**

Répartition des cotes de crédit sur le bassin d'emploi d'Argentan (à honorer ses engagements financiers)



Répartition des cotes de crédit pour le département de l'Orne (capacité à honorer ses engagements financiers)



Source : Banque de France - année 2003

Part du bassin d'emploi dans les déclarations d'incidents de paiement 2003

Incidents de paiement : En 2003, la part des déclarations d'incidents de paiement, en valeur, imputables à des entreprises du bassin d'emploi, a représenté 10,3% des déclarations de l'ensemble du département et a oscillé d'un trimestre à l'autre autour de ce chiffre, sans indiquer de dégradation par rapport au département.

Période	IP en €		
	BE	Orne	%
1er Trim 2003	179 100	1 936 219	9,2%
2ème Trim 03	244 431	1 808 517	13,5%
3ème Trim 03	155 037	2 018 701	7,7%
4ème Trim 03	172 231	1 513 275	11,4%
TOTAL ANNUEL	750 799	7 276 712	10,3%

IP : incapacités de payer – source Banque de France Alençon

Cotisations sociales :

la situation du bassin d'emploi d'Argentan s'est fortement dégradée au cours de la période étudiée et notamment pour les entreprises du secteur privé de plus de 9 salariés de l'Industrie

L'étude porte sur les entreprises relevant du secteur privé, une répartition est faite entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de plus de 9 salariés et situées sur le bassin d'emploi d'Argentan (cantons de Argentan-Est, Argentan-Ouest, Ecouché, Exmes, Mortrée, Trun).

Cotisations liquidées

Les cotisations liquidées sont les cotisations dues par les entreprises. En terme d'emploi, il est important de remarquer que les montants des cotisations liquidées (calculées sur la base des salaires) sont en baisse dans le bassin d'emploi de - 5,33 % (- 2,9 millions d'€) alors que ceux-ci sont stables sur le département de l'Orne : + 0,01 % (+ 52 000 €).

Montant des cotisations liquidées

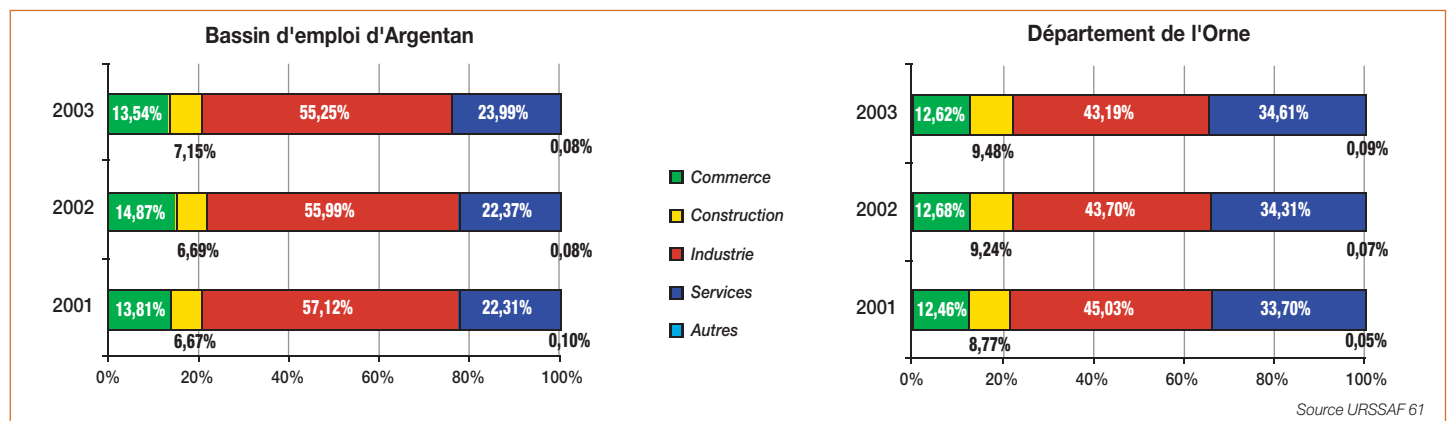
	Bassin d'Emploi d'Argentan	Département de l'Orne	Part du Bassin d'Emploi
2001	54 644 623 €	478 823 860 €	11.41%
2002	50 238 475 €	472 009 054 €	10.64%
2003	51 732 533 €	478 876 204 €	10.80%

Source URSSAF 61

Répartition des cotisations liquidées par secteur d'activités

La répartition des cotisations liquidées par secteur d'activités évolue peu au cours de la période d'observation. Des différences sont tout de même à constater entre le bassin d'emploi d'Argentan et le département de l'Orne :

- l'Industrie est beaucoup plus représentée dans le bassin d'emploi d'Argentan (environ + 12 points) ;
- les Services le sont beaucoup moins (environ -11 points).



Restes à recouvrer

En terme de montants restant à recouvrer, cette dégradation s'explique notamment par une entreprise du secteur de la métallurgie qui constitue plus de la moitié des restes à recouvrer en 2002 et 2003.

En 2001, la proportion de cotisations restant à recouvrer du bassin d'emploi d'Argentan est sensiblement la même que celle des cotisations liquidées. Cette situation change dès 2002 où la part de restes à recouvrer du bassin d'emploi atteint près de 30 % et jusqu'à 40 % en 2003.

Montant des cotisations restant à recouvrer

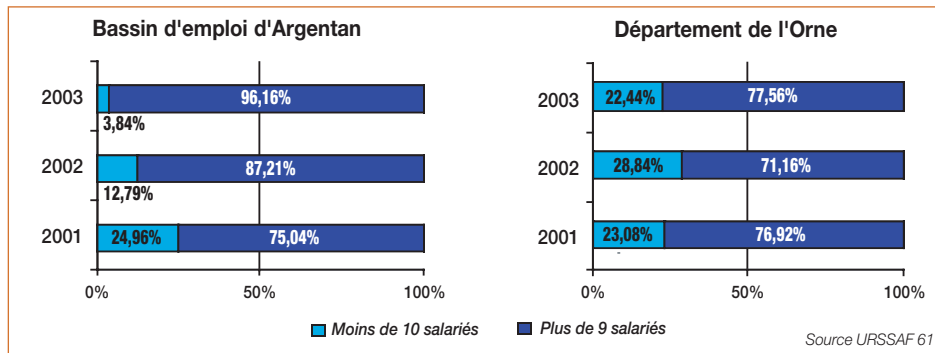
	Bassin d'Emploi d'Argentan	Département de l'Orne	Part du Bassin d'Emploi
2001	504 601 €	4 633 796 €	10.89%
2002	1 609 758 €	5 407 439 €	29.77%
2003	2 698 649 €	6 776 334 €	39.82%

Source URSSAF 61

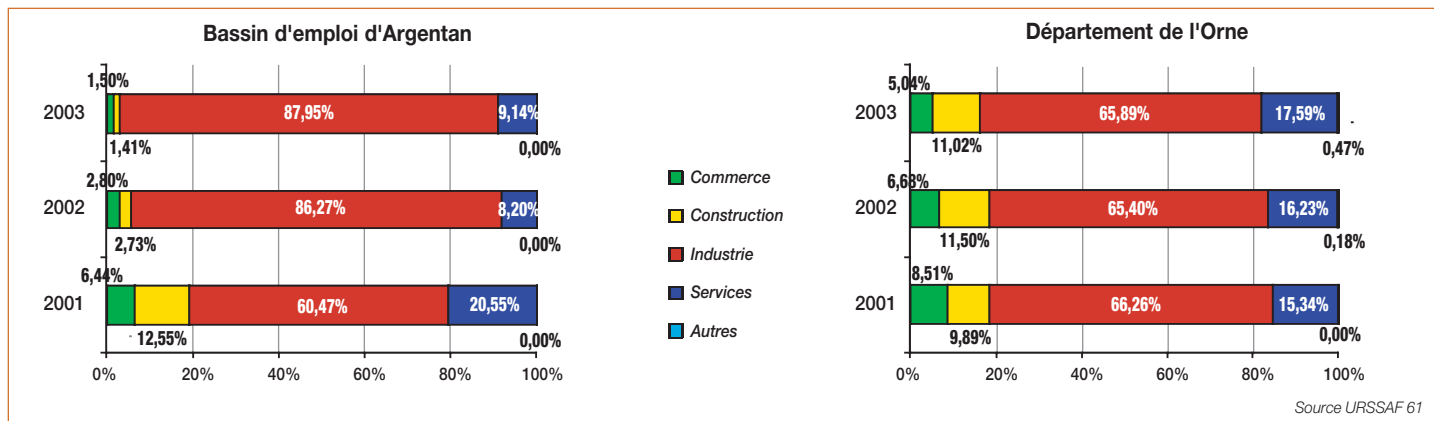
Répartition des cotisations restant à recouvrer par segment de cotisants

Au niveau du département, les entreprises de plus de 9 salariés constituent entre 71 et 77 % des restes à recouvrer.

Dans le bassin d'emploi, la part des restes à recouvrer réalisés par les entreprises de plus de 9 salariés ne cesse de croître : environ + 12 points entre 2001 et 2002 et environ + 9 points entre 2002 et 2003.



Répartition des cotisations restant à recouvrer par secteur d'activités



La répartition des restes à recouvrer au titre de l'exercice 2001, par secteur d'activités, du bassin d'emploi est assez proche de celle du département.

Cette répartition évolue très peu au niveau du département. Au contraire, celle-ci enregistre une forte évolution au sein du bassin d'emploi d'Argentan : la part des restes à recouvrer de l'Industrie augmente fortement entre 2001 et 2002 (environ + 25 points).

Les Taux de restes à recouvrer

Ils correspondent aux restes à recouvrer/cotisations liquidées x100. Les taux de restes à recouvrer globaux augmentent à la fois pour le bassin d'emploi et le département de l'Orne, respectivement : + 4,30 points et 0,45 point.

MÉTHODE

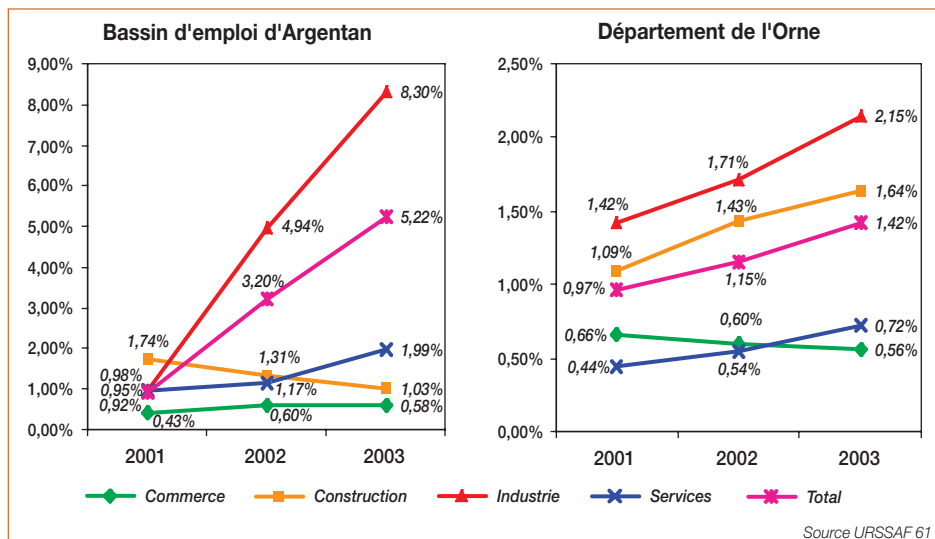
Restes à recouvrer :
Cotisations liquidées – cotisations encaissées pour l'année en cours (N) arrêté au 31/12/N

Taux de restes à recouvrer :
Restes à recouvrer / cotisations liquidées x 100.

Taux de restes à recouvrer par segment de cotisants et secteur d'activités

La forte augmentation qu'enregistre le bassin d'emploi est, en majorité, due au secteur privé de plus de 9 salariés. Pour ce segment de cotisants, la hausse du taux entre 2001 et 2003 est de 5,21 points.

A l'exception de la Construction pour le bassin d'emploi d'Argentan et du Commerce pour le département de l'Orne, tous les secteurs d'activité accusent une augmentation de leurs taux de restes à recouvrer. La hausse la plus importante concerne l'Industrie dans le secteur privé de plus de 10 salariés.



En matière de recouvrement de la TVA, en revanche l'évolution concernant Argentan est assez semblable à celle des autres niveaux

Il est rappelé que pour des raisons techniques le périmètre d'Argentan correspond à celui du service comptable qui couvre 132 communes (et non les 78 définies dans le périmètre de référence) en incluant en plus les cantons de Putanges, Briouze et Vimoutiers. Cet indicateur repose sur le ratio entre le montant des paiements à l'échéance (c'est à dire effectués spontanément) et la charge

totale (soit le total des paiements à l'échéance et des prises en charge comptables constatant un défaut de paiement spontané).

Seule la Basse-Normandie est affectée (sur un des deux autres départements que l'Orne) par un léger retrait en 2002.

	2001	2002	2003
Argentan	95.99%	96.63%	96.74%
Orne	96.35%	96.40%	96.96%
Basse-Normandie	96.66%	96.55%	96.72%
France	95.98%	96.36%	96.65%

Source Direction des Service Fiscaux de l'Orne

MÉTHODE

Cotation Banque de France :

La cotation Banque de France attribuée aux entreprises permet de les situer en fonction de leur niveau d'activité, de la qualité de leur situation financière, de leur environnement économique et financier ainsi que de la régularité de leurs paiements. Elle conditionne également la possibilité de refinancement des établissements de crédit auprès de la Banque de France. Réservée à l'usage de la profession bancaire, la cotation est couverte par le secret professionnel.

La cotation est composée de trois éléments :

- une cote d'activité (lettre) indiquant le niveau d'activité (chiffre d'affaires consolidé du groupe pour les sociétés holdings),
- une cote de crédit (chiffre) traduisant l'appréciation portée sur l'entreprise,
- une cote de paiement (chiffre) reflétant la ponctualité des paiements.

Elle est éventuellement complétée par :

- un indicateur **T** dit de transparence lorsque l'entreprise a réuni depuis moins d'un an ses banquiers en présence de la Banque de France,
- un indicateur **R** dit d'absence ou de retard de communication des comptes quand l'entreprise légalement soumise à l'obligation de dépôt de ses comptes au greffe du tribunal de commerce ne remplit pas cette obligation et s'abstient de communiquer ses comptes à la Banque de France.

COTE D'ACTIVITE (lettre)	COTE DE CREDIT (chiffre)	COTE DE PAIEMENT (chiffre)
<i>Elle indique le niveau d'activité selon la grille ci-après :</i>	0 Pas de documentation comptable récente ou entreprise située en-dessous des seuils de collecte des documents comptables et pas d'information défavorable sur l'entreprise.	7 Paiements réguliers ou incidents de paiement isolés.
A Égal ou supérieur à 750 M"	3 Cote d'excellence réservée à une entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers est totalement assurée.	8 Les incidents de paiement constatés ne paraissent pas devoir mettre en cause la solvabilité de l'entreprise.
B compris entre 150 & 750 M"	4 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers est acceptable, en dépit de quelques éléments de fragilité ou d'incertitude.	
C compris entre 75 et 150 M"	5 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves du fait d'un ou plusieurs des éléments suivants : - rentabilité ou capacité d'autofinancement négative, - fonds propres insuffisants, - fonds de roulement net global négatif, - montant significatif d'incidents de paiement, - représentant légal ou associé majoritaire suscitant des réserves.	
D compris entre 30 et 75 M"	6 Entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves du fait d'un ou plusieurs des éléments suivants : - persistance d'une rentabilité ou d'une capacité d'autofinancement fortement négative, - fonds propres largement amputés par des pertes, - fonds de roulement net global fortement négatif, - décisions judiciaires, - incapacité de faire face à ses échéances, - représentant légal faisant l'objet de réserves particulièrement graves (faillite personnelle, interdiction de gérer, liquidation des biens ou judiciaire par extension prononcée depuis moins de 5 ans), - environnement financier appelant des réserves graves.	
E compris entre 15 et 30 M"		
F compris entre 7,5 et 15 M"		9 Les incidents de paiement dénotent une trésorerie très obérée et signifient que la solvabilité est gravement compromise.
G compris entre 1,5 et 7,5 M"		
H compris entre 0,75 et 1,5 M"		
J inférieur à 0,75 M"		
N non significatif (holding sans comptes consolidés, sociétés supports juridiques de programmes immobiliers, etc...)		
X niveau d'activité inconnu ou trop ancien		